

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 17/09/2024 - 13197 - 1994 B 00040 - 393 460 621 - LEGRAND DATA CENTER
SOLUTIONS

MS-18192

REÇU LE
17 SEP. 2023
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX
N° de Réception :

LEGRAND DATA CENTER SOLUTIONS

ETATS FINANCIERS

31 décembre 2023

Sommaire

Compte de résultat	2
Bilan	3
Notes annexes	5

Compte de résultat

	31-déc-23 <i>en milliers d'euros</i>	31-déc-22 <i>en milliers d'euros</i>
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	18 249	15 055
Autres produits d'exploitation	132	69
Total produits d'exploitation	18 381	15 124
Charges d'exploitation		
Consommation de marchandises	-11 583	- 10 180
Autres achats et charges externes	-3 034	- 2 538
Impôts, taxes et versements assimilés	-49	- 82
Frais de personnel	-1 473	-1 201
Dotations aux amortissements et provisions	-197	- 17
Autres charges	0	0
Total charges d'exploitation	-16 336	-14 017
Résultat d'exploitation	2 045	1 107
Produits financiers		
Des participations		0
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé		0
Gains de change		0
Autres intérêts et produits assimilés	4	0
Total produits financiers	4	0
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Pertes de change	0	0
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	0	0
Total charges financières	0	0
Résultat financier	4	0
Résultat courant avant impôts	2 049	1 107
Résultat exceptionnel	- 21	- 26
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	2 028	1 081
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-62	- 34
Impôt sur les bénéfices	-536	-262
Bénéfice net de l'exercice	1 430	785

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan

	31-déc-23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>(en milliers d'euros)</i>
ACTIF		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	63	76
Immobilisations financières	11	11
Total Actif immobilisé	74	87
Actif circulant		
Stocks et en-cours	449	268
Créances	2 632	4 642
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	2	1
Total Actif circulant	3 083	4 911
Comptes de régularisation	23	17
Total Actif	3 180	5 015

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan

	31-déc-23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>(en milliers d'euros)</i>
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	8	8
Primes et Réserves	1	1
Report à nouveau	1 344	559
Résultat de l'exercice	1 430	785
Provisions réglementées et subventions	6	4
Total Capitaux propres	2 789	1 357
Provisions	196	129
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	999	2 115
Dettes fiscales et sociales	617	892
Total Dettes	1 616	3 007
Autres dettes	-1 421	522
Comptes de régularisation	0	0
Total Passif	3 180	5 015

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1. Faits marquants de l'exercice	6
Note 2. Règles et méthodes comptables	6
Note 3. Notes sur le bilan	9
Note 4. Notes sur le compte de résultat	15
Note 5. Autres informations	18

Note 1. Faits marquants de l'exercice

Sur 2023, la société connaît une hausse importante de son activité (augmentation 21% du chiffre d'affaires). La société a accéléré ses initiatives conjoncturelles et structurelles pour s'adapter au contexte économique.

Pas d'évènement particulier sur l'exercice.

Note 2. Règles et méthodes comptables

2.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au plan comptable général et conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

2.2 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique correspond à hauteur de 0 euros au logiciel acquis pour une valeur de 14 300 euros et amorti sur une durée de 3 ans. Au 31/12/2023 le logiciel est intégralement amorti à concurrence de 14 300 euros.

2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Nature	Durée (ans)	Taux comptable économique
Constructions	15 à 25	4 à 6,67 % L
Aménagement des constructions	15	6,67 % L
Matériel de production	10	10 % L
Outillage de production	5 à 8	12,5 à 20 % L
Matériel de transport	4 à 5	20 à 25 % L
Matériel informatique	3 à 5	20 à 33,33 % L

La société pratique l'amortissement dégressif pour des raisons fiscales lorsque les immobilisations sont éligibles à ce régime.

Cela concerne donc principalement le matériel et les outillages de production ainsi que le matériel de transport et informatique.

Dans le cadre de la réglementation comptable CRC 04-06 et 02-10 sur les actifs, la société utilisait déjà par le passé une méthode d'évaluation des immobilisations sous forme de composants, semblable à celle imposée par le règlement ANC 2014-03.

2.4 Titres de participation

Néant

2.5 Stocks et en cours

Les stocks et en cours sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur de remplacement (produits achetés) ou de production (produits fabriqués), sans toutefois excéder leur valeur nette de réalisation.

Le prix de revient est déterminé selon la méthode du prix de revient moyen pondéré.

2.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

2.7 Dettes et créances en devises

Néant

2.8 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère estimatif mais sont destinées à couvrir des risques que des événements survenus ou en cours rendent probables à la clôture. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

Provision pour indemnités de départ en retraite et pensions de retraite

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-13-2013 modifiée le 5-11-2021, la Société avait décidé d'adopter en 2021 la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives. Pour rappel, jusqu'en 2020 la Société étalait son engagement de manière linéaire sur l'ensemble de la période d'emploi des salariés. L'adoption de la nouvelle méthode de répartition conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Ce changement avait conduit à une reprise partielle de la provision existante : cet impact était comptabilisé dans les capitaux propres.

2.10 Participation et intéressement des salariés aux résultats

Legrand Data Center Solutions a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 7 juin 2023. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2023 à 2024. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la société Legrand Data Center Solutions et les sociétés Legrand SA, Legrand France SA, Legrand SNC, Planet-Wattohm, Legrand Care, Legrand Energie Solutions et COFREL.

Legrand Data Center Solutions a également adhéré à l'accord d'intéressement du 7 juin 2023. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les exercices 2023 à 2024 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

2.11 Frais de développement

Néant

2.12 Chiffre d'affaires et rabais, remises et ristournes

Le chiffre d'affaires est constitué des ventes de marchandises, nettes des rabais, remises et ristournes accordées aux clients.

Note 3. Notes sur le bilan

3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

	31-déc-23			Valeur brute fin période
	<i>(en milliers d'euros)</i>			
	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	14	0	0	14
Terrains	0	0		0
Constructions	42	0	0	42
Matériels et outillages industriels	90	0	0	90
Autres immobilisations	59	0	0	59
Immobilisations en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	191	0	0	191
Titres de participation	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	11	0	0	11
Immobilisations financières	11	0	0	11
Total actif immobilisé	216	0	0	216

Les mouvements des amortissements relatifs à l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

31-déc-23				
<i>(en milliers d'euros)</i>				
	Amortissements cumulés début période	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés fin période
Immobilisations incorporelles	14	0	0	14
Terrains	0	0	0	0
Constructions	2	3	0	5
Matériels et outillages industriels	73	2	0	75
Autres immobilisations	40	7	0	47
Immobilisations corporelles	115	12	0	127
Total amortissements	129	12	0	141

3.2 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

	31-déc-23		31-déc-22	
	<i>(en milliers d'euros)</i>			
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	452	3	449	268
Marchandises	0	0	0	0
Total des stocks et en-cours	452	3	449	268

3.3 Valeurs mobilières de placement

Legrand Data Center Solutions n'effectue pas de placement.

3.4 Créances

31-déc-23			
<i>(en milliers d'euros)</i>			
	Montant net	Echéances	
		A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	10	0	10
Créances de l'actif immobilisé	10	0	10
Créances clients	2 743	2 743	0
Taxes sur la valeur ajoutée	162	162	0
Autres créances	- 273	- 273	0
Créances de l'actif circulant	2 632	2 622	10
Comptes de régularisation	0	0	0
Total au 31 décembre 2023	2 632	2 622	10
Total au 31 décembre 2022	4 651	4 641	10

3.5 Dettes

31-déc-23				
<i>(en milliers d'euros)</i>				
	Montant net	Echéances		
		A un an au plus	A plus d'un an et à cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- A 1 an maximum à l'origine	0	0	0	0
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Total dettes financières	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	999	999	0	0
Dettes fiscales et sociales	617	617	0	0
Autres dettes	-1 421	-1 421	0	0
Total autres dettes	195	195	0	0
Ecarts de conversion	0	0	0	0
Total au 31 décembre 2023	195	195	0	0
Total au 31 décembre 2022	3 529	3 529	0	0

3.6 Comptes de régularisation

La ventilation de ce poste est la suivante :

	31-déc-23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Charges payées d'avance	23	17
Ecart de conversion*	0	0
Total	23	17

3.7 Capitaux propres

3.7.1 Capital social

Le capital social est constitué de 500 actions d'une valeur nominale de 15.24 euros au 31 décembre 2023.

3.7.2 Primes et réserves

	31-déc-23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Avant répartition		
Primes	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	1	1
Autres réserves et report à nouveau	1351	559
Total	1 352	560

3.7.3 Mouvements des capitaux propres

Les mouvements des capitaux propres de l'exercice s'analysent comme suit :

	31-déc-23
	<i>(en milliers d'euros)</i>
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	1 357
Variations en cours d'exercice :	
- du capital	0
- des primes	0
- des réserves et report à nouveau	0
- des dividendes versés	0
- des provisions réglementées et subventions	2
- résultat de l'exercice	1 430
- autres	0
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant répartition	2 789

3.8 Provisions pour risques et charges

31-déc-23

(en milliers d'euros)

	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (suite à leur utilisation)	Reprises de l'exercice (devenues sans objet)	A la fin de la période
Provisions pour investissements (participation des salariés)	0	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	4	2	0	0	6
Provisions réglementées	4	2	0	0	6
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0
Provisions pour pensions et obligations similaires	123	63	0	0	186
Provisions pour garanties données aux clients	0	0	0	0	0
Autres provisions	7	3	0	0	10
Provisions	130	66	0	0	196
Dépréciation sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Dépréciation sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Dépréciation sur immobilisations financières	0	0	0	0	0
Dépréciation sur titres	0	0	0	0	0
Dépréciation sur stocks et en-cours	40	0	37	0	3
Dépréciation sur comptes clients	7	67	0	0	74
Dépréciation sur autres provisions	0	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	47	67	37	0	77
Total	177	133	37	0	273
Dotations et reprises					
- d'exploitation		157	0	48	
- financières		0	0	0	
- exceptionnelles		6	0	0	
Total		163	0	48	

3.8.1 Indemnités de départ en retraite

Legrand Data Center Solutions en application des conventions collectives en vigueur dans le secteur de la construction électrique, est tenue de verser à tout salarié partant en retraite une indemnité calculée en fonction de son ancienneté dont la méthode de comptabilisation est expliquée en note 2.9.

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En 2023, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,50 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3.17 % et un taux d'inflation de 2%.

Les provisions constituées au bilan s'élèvent à 186 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (123 milliers d'euros au 31 décembre 2022) et représentent l'engagement cumulé au titre des prestations définies.

3.8.2 Autres provisions

Les autres provisions contiennent principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme.

Note 4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et marchés géographiques

	31-déc-23	31-déc-22	Variation
	<i>(en milliers d'euros)</i>		
Par catégories d'activités			
Négoce	18 249	15 055	+21%
Production			
Total	18 249	15 055	+21%
Par marchés géographiques			
France	18 243	15 049	+21%
Reste de l'Europe	6	6	0%
Autres	0	0	0%
Total	18 249	15 055	+21%

4.2 Produits et charges financiers

	31-déc- 23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Produits financiers des participations	0	0
Produits financiers des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Gains de change	0	0
Autres produits		
- reprises sur provisions et transferts de charges		
- produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
- autres intérêts et produits assimilés	4	0
Total des autres produits financiers	4	0
Total des produits financiers	4	0
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	0
Pertes de change	0	0
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	0	0
Total des charges financières	0	0
Résultat financier	4	0

4.3 Produits et charges exceptionnels

	31-déc-23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18	22
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	3	4
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles	21	26
Résultat exceptionnel	-21	-26

4.4 Impôt sur les bénéfices

Le montant de l'impôt de l'exercice s'élève à 535 718 euros.

Note 5. Autres informations

5.1 Effectifs

	31-déc-23	31-déc-22
Effectifs moyens		
Cadres	12	8
Employés	3	6
Ouvriers		
Total	15	14

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Au 31 décembre 2023, la société n'avait pas donné d'engagements significatifs.

5.2.1 Engagements reçus

Au 31 décembre 2023, la société n'avait pas reçu d'engagements significatifs.

5.3 Informations sur les parties liées

Il n'y a aucune transaction significative effectuée par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

5.4 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture du 31 décembre 2023.

legrand
LEGRAND FRANCE
S.A. au capital de 54 912 550 €
Siège soc. 128, av. du M^{re} de Lattre de Tassigny
FRANCE 87045 LIMOGES CEDEX
RCS Limoges 758 501 001
Tél. 05 55 06 87 87 - Fax 05 55 06 88 88





Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

Legrand Data Center Solutions

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Forvis Mazars & Associés
Société par actions simplifiée
Capital social de 500 175 euros - RCS Nanterre N° 387 953 961

Legrand Data Center Solutions

Société par actions simplifiée

RCS : Meaux n° 393 460 621

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société Legrand Data Center Solutions,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Legrand Data Center Solutions relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars & Associés

Paris La Défense, le 24 juin 2024,

DocuSigned by:
Florence PAGE
67BEABA7AC93418...

Florence PAGE

Associée

LEGRAND DATA CENTER SOLUTIONS
ETATS FINANCIERS
31 décembre 2023

Sommaire

Compte de résultat	2
Bilan	3
Notes annexes	5

Compte de résultat

	31-déc-23 <i>en milliers d'euros</i>	31-déc-22 <i>en milliers d'euros</i>
Produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires	18 249	15 055
Autres produits d'exploitation	132	69
Total produits d'exploitation	18 381	15 124
Charges d'exploitation		
Consommation de marchandises	-11 583	- 10 180
Autres achats et charges externes	-3 034	- 2 538
Impôts, taxes et versements assimilés	-49	- 82
Frais de personnel	-1 473	-1 201
Dotations aux amortissements et provisions	-197	- 17
Autres charges	0	0
Total charges d'exploitation	-16 336	-14 017
Résultat d'exploitation	2 045	1 107
Produits financiers		
Des participations		0
Des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé		0
Gains de change		0
Autres intérêts et produits assimilés	4	0
Total produits financiers	4	0
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Pertes de change	0	0
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	0	0
Total charges financières	0	0
Résultat financier	4	0
Résultat courant avant impôts	2 049	1 107
Résultat exceptionnel	- 21	- 26
Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation	2 028	1 081
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	-62	- 34
Impôt sur les bénéfices	-536	-262
Bénéfice net de l'exercice	1 430	785

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan

	31-déc-23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>(en milliers d'euros)</i>
ACTIF		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	63	76
Immobilisations financières	11	11
Total Actif immobilisé	74	87
Actif circulant		
Stocks et en-cours	449	268
Créances	2 632	4 642
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	2	1
Total Actif circulant	3 083	4 911
Comptes de régularisation	23	17
Total Actif	3 180	5 015

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

Bilan

	31-déc-23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>(en milliers d'euros)</i>
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital social	8	8
Primes et Réserves	1	1
Report à nouveau	1 344	559
Résultat de l'exercice	1 430	785
Provisions réglementées et subventions	6	4
Total Capitaux propres	2 789	1 357
Provisions	196	129
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	999	2 115
Dettes fiscales et sociales	617	892
Total Dettes	1 616	3 007
Autres dettes	-1 421	522
Comptes de régularisation	0	0
Total Passif	3 180	5 015

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Sommaire détaillé des notes annexes

Note 1. Faits marquants de l'exercice	6
Note 2. Règles et méthodes comptables	6
Note 3. Notes sur le bilan	9
Note 4. Notes sur le compte de résultat	15
Note 5. Autres informations	18

Note 1. Faits marquants de l'exercice

Sur 2023, la société connaît une hausse importante de son activité (augmentation 21% du chiffre d'affaires). La société a accéléré ses initiatives conjoncturelles et structurelles pour s'adapter au contexte économique.

Pas d'évènement particulier sur l'exercice.

Note 2. Règles et méthodes comptables

2.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au plan comptable général et conformément aux dispositions du règlement ANC 2016-07. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Tous les montants sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

2.2 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique correspond à hauteur de 0 euros au logiciel acquis pour une valeur de 14 300 euros et amorti sur une durée de 3 ans. Au 31/12/2023 le logiciel est intégralement amorti à concurrence de 14 300 euros.

2.3 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

Nature	Durée (ans)	Taux comptable économique
Constructions	15 à 25	4 à 6,67 % L
Aménagement des constructions	15	6,67 % L
Matériel de production	10	10 % L
Outillage de production	5 à 8	12,5 à 20 % L
Matériel de transport	4 à 5	20 à 25 % L
Matériel informatique	3 à 5	20 à 33,33 % L

La société pratique l'amortissement dégressif pour des raisons fiscales lorsque les immobilisations sont éligibles à ce régime.

Cela concerne donc principalement le matériel et les outillages de production ainsi que le matériel de transport et informatique.

Dans le cadre de la réglementation comptable CRC 04-06 et 02-10 sur les actifs, la société utilisait déjà par le passé une méthode d'évaluation des immobilisations sous forme de composants, semblable à celle imposée par le règlement ANC 2014-03.

2.4 Titres de participation

Néant

2.5 Stocks et en cours

Les stocks et en cours sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur de remplacement (produits achetés) ou de production (produits fabriqués), sans toutefois excéder leur valeur nette de réalisation.

Le prix de revient est déterminé selon la méthode du prix de revient moyen pondéré.

2.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

2.7 Dettes et créances en devises

Néant

2.8 Valeurs mobilières de placement

Néant

2.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont un caractère estimatif mais sont destinées à couvrir des risques que des évènements survenus ou en cours rendent probables à la clôture. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation née du risque.

Provision pour indemnités de départ en retraite et pensions de retraite

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération. Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés, résultant des effets des changements de régimes de retraite, sont intégralement comptabilisés en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ils sont intervenus. Concernant les écarts actuariels, ils sont toujours enregistrés directement au compte de résultat.

Les engagements sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de services futurs du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence aux taux de rendement des obligations de première catégorie. Il est arrêté sur la base de l'indice externe iBoxx € Corporates AA 10+, communément retenu comme référence.

Les provisions constituées au bilan couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein de la Société. La Société n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

Le principal régime à prestations définies en vigueur en France concerne le droit à indemnités de fin de carrière. Tout salarié partant à la retraite a droit à une indemnité de départ proportionnelle à son ancienneté dans l'entreprise. Cette indemnité est définie par la convention collective à laquelle est rattachée l'entreprise. Elle peut être issue d'un accord d'entreprise si celui-ci est plus favorable au salarié et est généralement différente selon le statut (cadre / non cadre) du salarié.

Conformément à la dernière mise à jour de la recommandation ANC 2013-02 du 7-13-2013 modifiée le 5-11-2021, la Société avait décidé d'adopter en 2021 la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies en vertu desquels une indemnité n'est due que si le salarié est présent à la date de son départ en retraite, dont le montant dépend de l'ancienneté et est plafonnée à un certain nombre d'années de services consécutives. Pour rappel, jusqu'en 2020 la Société étalait son engagement de manière linéaire sur l'ensemble de la période d'emploi des salariés. L'adoption de la nouvelle méthode de répartition conduit à étaler l'engagement uniquement à compter de la date à laquelle chaque année de service compte pour l'acquisition des droits à prestation, c'est-à-dire sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond.

Ce changement avait conduit à une reprise partielle de la provision existante : cet impact était comptabilisé dans les capitaux propres.

2.10 Participation et intéressement des salariés aux résultats

Legrand Data Center Solutions a adhéré à l'accord dérogatoire de participation du 7 juin 2023. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2023 à 2024. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la société Legrand Data Center Solutions et les sociétés Legrand SA, Legrand France SA, Legrand SNC, Planet-Wattohm, Legrand Care, Legrand Energie Solutions et COFREL.

Legrand Data Center Solutions a également adhéré à l'accord d'intéressement du 7 juin 2023. Cet accord d'intéressement s'applique pour une durée de 2 ans et donc pour les exercices 2023 à 2024 pour le même périmètre que celui énoncé pour l'accord dérogatoire de participation.

2.11 Frais de développement

Néant

2.12 Chiffre d'affaires et rabais, remises et ristournes

Le chiffre d'affaires est constitué des ventes de marchandises, nettes des rabais, remises et ristournes accordées aux clients.

Note 3. Notes sur le bilan

3.1 Actif immobilisé

Les mouvements de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

	31-déc-23			Valeur brute fin période
	Valeur brute début période	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	
	<i>(en milliers d'euros)</i>			
Immobilisations incorporelles	14	0	0	14
Terrains	0	0		0
Constructions	42	0	0	42
Matériels et outillages industriels	90	0	0	90
Autres immobilisations	59	0	0	59
Immobilisations en cours, avances et acomptes	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	191	0	0	191
Titres de participation	0	0	0	0
Créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	11	0	0	11
Immobilisations financières	11	0	0	11
Total actif immobilisé	216	0	0	216

Les mouvements des amortissements relatifs à l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

31-déc-23				
<i>(en milliers d'euros)</i>				
	Amortissements cumulés début période	Dotations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Amortissements cumulés fin période
Immobilisations incorporelles	14	0	0	14
Terrains	0	0	0	0
Constructions	2	3	0	5
Matériels et outillages industriels	73	2	0	75
Autres immobilisations	40	7	0	47
Immobilisations corporelles	115	12	0	127
Total amortissements	129	12	0	141

3.2 Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours s'analysent comme suit :

	31-déc-23		31-déc-22	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Matières premières et autres approvisionnements	0	0	0	0
En-cours de production	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	452	3	449	268
Marchandises	0	0	0	0
Total des stocks et en-cours	452	3	449	268

3.3 Valeurs mobilières de placement

Legrand Data Center Solutions n'effectue pas de placement.

3.4 Créances

31-déc-23			
<i>(en milliers d'euros)</i>			
	Montant net	Echéances	
		A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts et autres immobilisations financières	10	0	10
Créances de l'actif immobilisé	10	0	10
Créances clients	2 743	2 743	0
Taxes sur la valeur ajoutée	162	162	0
Autres créances	- 273	- 273	0
Créances de l'actif circulant	2 632	2 622	10
Comptes de régularisation	0	0	0
Total au 31 décembre 2023	2 632	2 622	10
Total au 31 décembre 2022	4 651	4 641	10

3.5 Dettes

31-déc-23				
<i>(en milliers d'euros)</i>				
	Montant net	Echéances		
		A un an au plus	A plus d'un an et à cinq ans au plus	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont :				
- A 1 an maximum à l'origine	0	0	0	0
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Total dettes financières	0	0	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	999	999	0	0
Dettes fiscales et sociales	617	617	0	0
Autres dettes	-1 421	-1 421	0	0
Total autres dettes	195	195	0	0
Ecart de conversion	0	0	0	0
Total au 31 décembre 2023	195	195	0	0
Total au 31 décembre 2022	3 529	3 529	0	0

3.6 Comptes de régularisation

La ventilation de ce poste est la suivante :

	31-déc-23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Charges payées d'avance	23	17
Ecart de conversion*	0	0
Total	23	17

3.7 Capitaux propres

3.7.1 Capital social

Le capital social est constitué de 500 actions d'une valeur nominale de 15.24 euros au 31 décembre 2023.

3.7.2 Primes et réserves

	31-déc-23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Avant répartition		
Primes	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Réserve légale	1	1
Autres réserves et report à nouveau	1351	559
Total	1 352	560

3.7.3 Mouvements des capitaux propres

Les mouvements des capitaux propres de l'exercice s'analysent comme suit :

	31-déc-23
	<i>(en milliers d'euros)</i>
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	1 357
Variations en cours d'exercice :	
- du capital	0
- des primes	0
- des réserves et report à nouveau	0
- des dividendes versés	0
- des provisions réglementées et subventions	2
- résultat de l'exercice	1 430
- autres	0
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant répartition	2 789

3.8 Provisions pour risques et charges

31-déc-23					
<i>(en milliers d'euros)</i>					
	Au début de la période	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (suite à leur utilisation)	Reprises de l'exercice (devenues sans objet)	A la fin de la période
Provisions pour investissements (participation des salariés)	0	0	0	0	0
Provisions pour hausse des prix	0	0	0	0	0
Amortissements dérogatoires	4	2	0	0	6
Provisions réglementées	4	2	0	0	6
Provisions pour pertes de change	0	0	0	0	0
Provisions pour pensions et obligations similaires	123	63	0	0	186
Provisions pour garanties données aux clients	0	0	0	0	0
Autres provisions	7	3	0	0	10
Provisions	130	66	0	0	196
Dépréciation sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0
Dépréciation sur immobilisations corporelles	0	0	0	0	0
Dépréciation sur immobilisations financières	0	0	0	0	0
Dépréciation sur titres	0	0	0	0	0
Dépréciation sur stocks et en-cours	40	0	37	0	3
Dépréciation sur comptes clients	7	67	0	0	74
Dépréciation sur autres provisions	0	0	0	0	0
Provisions pour dépréciations	47	67	37	0	77
Total	177	133	37	0	273
Dotations et reprises					
- d'exploitation		157	0	48	
- financières		0	0	0	
- exceptionnelles		6	0	0	
Total		163	0	48	

3.8.1 Indemnités de départ en retraite

Legrand Data Center Solutions en application des conventions collectives en vigueur dans le secteur de la construction électrique, est tenue de verser à tout salarié partant en retraite une indemnité calculée en fonction de son ancienneté dont la méthode de comptabilisation est expliquée en note 2.9.

Le calcul des engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En 2023, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,50 %, un taux d'actualisation et de rendement attendu des actifs de 3.17 % et un taux d'inflation de 2%.

Les provisions constituées au bilan s'élèvent à 186 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (123 milliers d'euros au 31 décembre 2022) et représentent l'engagement cumulé au titre des prestations définies.

3.8.2 Autres provisions

Les autres provisions contiennent principalement une provision constituée au titre des plans de rémunérations pluriannuelles long terme.

Note 4. Notes sur le compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et marchés géographiques

	31-déc-23	31-déc-22	Variation
	<i>(en milliers d'euros)</i>		
Par catégories d'activités			
Négoce	18 249	15 055	+21%
Production			
Total	18 249	15 055	+21%
Par marchés géographiques			
France	18 243	15 049	+21%
Reste de l'Europe	6	6	0%
Autres	0	0	0%
Total	18 249	15 055	+21%

4.2 Produits et charges financiers

	31-déc- 23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Produits financiers des participations	0	0
Produits financiers des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Gains de change	0	0
Autres produits		
- reprises sur provisions et transferts de charges		
- produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
- autres intérêts et produits assimilés	4	0
Total des autres produits financiers	4	0
Total des produits financiers	4	0
Dotations financières aux amortissements et provisions	0	0
Pertes de change	0	0
Intérêts, charges assimilées et autres charges financières	0	0
Total des charges financières	0	0
Résultat financier	4	0

4.3 Produits et charges exceptionnels

	31-déc-23	31-déc-22
	<i>(en milliers d'euros)</i>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0
Produits exceptionnels sur opérations de capital	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	0	0
Total des produits exceptionnels	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	18	22
Charges exceptionnelles sur opérations de capital	3	4
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Total des charges exceptionnelles	21	26
Résultat exceptionnel	-21	-26

4.4 Impôt sur les bénéfices

Le montant de l'impôt de l'exercice s'élève à 535 718 euros.

Note 5. Autres informations

5.1 Effectifs

	31-déc-23	31-déc-22
Effectifs moyens		
Cadres	12	8
Employés	3	6
Ouvriers		
Total	15	14

5.2 Engagements financiers

5.2.1 Engagements donnés

Au 31 décembre 2023, la société n'avait pas donné d'engagements significatifs.

5.2.1 Engagements reçus

Au 31 décembre 2023, la société n'avait pas reçu d'engagements significatifs.

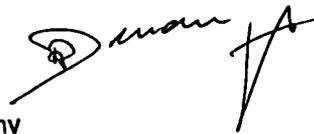
5.3 Informations sur les parties liées

Il n'y a aucune transaction significative effectuée par la société avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

5.4 Evénements postérieurs à la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture du 31 décembre 2023.

legrand
LEGRAND FRANCE
S.A. au capital de 54 912 550 €
Siège soc. 128, av. du M^{al} de Lattre de Tassigny
FRANCE 87045 LIMOGES CEDEX
RCS Limoges 758 501 001
Tél. 05 55 06 87 87 - Fax 05 55 06 88 88



LEGRAND DATA CENTER SOLUTIONS

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7.622,45 euros

Siège social : 19 boulevard Georges Bidault, 77183 Croissy-Beaubourg

393 460 621 RCS Meaux

TEXTE DES DECISIONS PROPOSEES A L'ASSOCIEE UNIQUE EN VUE DE SES DECISIONS DU 26 JUIN 2024

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et du rapport du commissaire aux comptes, et avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion, constate que l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un résultat net comptable de 1 430 100,22 euros.

L'associée unique décide d'affecter cette somme en partie au compte « report à nouveau » pour le porter à la somme de 624 373 euros ET une distribution de dividendes pour un montant total de 2 150 000 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices, ainsi que de l'éligibilité, le cas échéant, de ces dividendes à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts :

<u>Année de paiement</u>	<u>Dividendes distribués</u>	<u>Dividendes éligibles à l'abattement</u>	<u>Dividendes non éligibles à l'abattement</u>
2023	0	0	0
2022	0	0	0
2021	500 000	500 000	0

TROISIÈME DECISION

Aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

L'associée unique



legrand®
LEGRAND FRANCE
S.A. au capital de 54 912 550 €
Siège soc. 128, av. du M^e de Lattre de Tassigny
FRANCE 87045 LIMOGES CEDEX
RCS Limoges 758 501 001
Tél. 05 55 06 87 87 - Fax 05 55 06 88 88

LEGRAND DATA CENTER SOLUTIONS
Société par Actions Simplifiée au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 19 boulevard Georges Bidault - 77183 Croissy-Beaubourg
393 460 621 RCS Meaux
(la « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 26 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-six juin, à 9 heures,

La Société Legrand France, représentée par Monsieur David Descamps, son Directeur Général, Associée Unique de la Société, a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.

L'Associée Unique déclare que les documents suivants lui ont été adressés dans le délai légal :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- le texte des décisions proposées,

Puis, l'Associée Unique examine les différents points suivants :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels,
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités.

L'Associée Unique prend alors les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Associée Unique, après lecture du rapport du Président sur la gestion de la Société et du rapport du commissaire aux comptes, et avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'Associée Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

DEUXIÈME DECISION

L'Associée Unique, connaissance prise du rapport de gestion, constate que l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un résultat net comptable de 1 430 100,22 euros.

L'Associée Unique décide d'affecter cette somme de la manière suivante :

- Affectation d'une partie du bénéfice net comptable de l'exercice au compte « report à nouveau » pour le porter à la somme de 624 373 euros.

ET

- Distribution d'un dividende de 4 300 € par part sociale, pour un montant total de 2 150 000 €.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices, ainsi que de l'éligibilité, le cas échéant, de ces dividendes à l'abattement de 40% mentionné à l'article 158-3-2e du Code Général des Impôts :

<u>Année de paiement</u>	<u>Dividendes distribués</u>	<u>Dividendes éligibles à l'abattement</u>	<u>Dividendes non éligibles à l'abattement</u>
2023	0	0	0
2022	0	0	0
2021	500 000	500 000	0

TROISIÈME DECISION

Aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

QUATRIÈME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.



L'Associée Unique
Représenté par Monsieur David Descamps

legrand®

LEGRAND FRANCE

S.A. au capital de 54 912 550 €

Siège soc. 128, av. du M^d de Lattre de Tassigny

FRANCE 87045 LIMOGES CEDEX

RCS Limoges 758 501 001

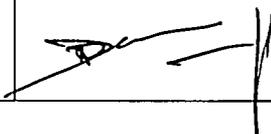
Tél. 05 55 06 87 87 - Fax 05 55 06 88 88

LEGRAND DATA CENTER SOLUTIONS

Société par actions simplifiées au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 19 BOULEVARD GEORGES BIDAULT Bât.D2 CS 10182
77183 CROISSY BEAUBOURG
393 460 621 RCS MEAUX

FEUILLE DE PRESENCE

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIE DU 26 JUIN 2024 A 9H

Nom, Prénom, Adresse des associés	Nombre de parts	Nombre de voix	Signature des membres présents ou des représentants légaux
LEGRAND France SA 128 av. de Lattre de Tassigny 87000 LIMOGES	500	500	

N/A	Forvis Mazars	N/A	N/A	

Certifiée sincère et véritable la feuille de présence, faisant apparaître que les associés présents ou représentés, possèdent 500 parts sur 500 parts existant à ce jour et ayant droit de vote.


Monsieur David DESCAMPS
Le Président de séance



LEGRAND FRANCE

S.A. au capital de 54 912 550 €

Siège soc. 128, av. du M^{at} de Lattre de Tassigny

FRANCE 87045 LIMOGES CEDEX

RCS Limoges 758 501 001

Tél. 05 55 06 87 87 - Fax 05 55 06 88 88

LEGRAND DATA CENTER SOLUTIONS

Société par actions simplifiée au capital de 7 622.45 euros

Siège social : 19 BOULEVARD GEORGES BIDAULT Bât.D2 CS 10182

77183 CROISSY BEAUBOURG

393 460 621 RCS MEAUX

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023**

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU

26 JUIN 2024

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à approbation.

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes depuis l'exercice précédent :

BILAN Durée	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	Ecart %
BILAN ACTIF			
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	52 492	71 719	-26,81%
Autres immobilisations corporelles	10 929	4 667	134,19%
Immobilisations en cours	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	63 421	76 386	-16,97%
Autres immobilisations financières	10 666	10 666	0,00%
Total des immobilisations financières	10 666	10 666	0,00%
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	74 087	87 052	-14,89%
ACTIF CIRCULANT			
Stocks produits intermédiaires et finis	448 966	40 000	-1222,42%
Stocks marchandises	-	307 673	-100,00%
Stocks et en-cours	448 966	267 673	67,73%
Clients et comptes rattachés	2 743 197	4 792 114	-42,76%
Autres créances	110 453	150 139	-26,43%
Créances	2 632 744	4 641 975	-43,28%
Disponibilités	2 342	1 079	-
Total des disponibilités hors charges constatées d'avance	2 342	1 079	-
Charges constatées d'avance	22 614	16 673	35,63%
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 084 054	4 910 727	-37,20%
TOTAL ACTIF	3 180 754	5 014 451	-36,57%
BILAN PASSIF			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	7 622	7 622	0,00%
Réserve légale	762	762	0,00%
Report à nouveau	1 344 273	559 096	140,44%
Provisions réglementées	6 488	3 653	-
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 430 100	785 177	82,14%
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	2 789 246	1 356 310	105,65%
AUTRES FONDS PROPRES			
Provision pour risques	10 300	6 800	51,47%
Provisions pour charges	185 538	122 655	51,27%
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	195 838	129 455	51,28%
DETTES			
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	999 457	2 115 477	-52,75%
Dettes fiscales et sociales	617 055	891 376	-30,77%
Autres dettes	1 420 842	521 833	-372,28%
TOTAL DETTES	195 670	3 528 686	-94,45%
TOTAL PASSIF	3 180 754	5 014 451	-36,57%

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	18 248 899	15 055 162	21,21%
Coût des achats et charges externes	14 617 434	12 718 103	14,93%
VALEUR AJOUTEE	3 631 465	2 337 059	55,39%
Impôts, taxes et versements assimilés	48 902	81 614	-40,08%
Charges de personnel	1 472 521	1 200 585	22,65%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 110 042	1 054 860	100,03%
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	88 055	18 892	366,10%
Autres produits	43 879	49 904	-12,07%
Dotations aux amortissements et provisions	196 930	16 977	1059,98%
Autres charges	392	-	
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 044 652	1 106 677	84,76%
Résultat financier	4 303	-	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	2 048 955	1 106 677	85,14%
Résultat exceptionnel	20 812	25 439	18,19%
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	62 327	34 220	82,14%
Impôt sur les bénéfices	535 718	261 842	104,60%
RESULTAT NET COMPTABLE	1 430 100	785 177	82,14%

Faits marquants de l'exercice

Sur 2023, l'activité de LDCS continue de progresser (augmentation de 21% du chiffre d'affaires contre 39% en 2022).

Pas d'évènement particulier sur l'exercice.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 18 248 899 € contre 15 055 162 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 21,21 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 16 336 178,54 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 196 930 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 1 200 585 € à 1 472 521.20 €.

Le résultat d'exploitation ressort à 2 044 652 € contre 1 106 677 € pour l'exercice précédent, marquant une augmentation de 84,76 %.

Le résultat financier de 4 303,11 €, permet de dégager un résultat courant avant impôt de 2 048 955 €, contre 1 106 677 € au 31 décembre 2022.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -20 812 €, contre - 25 439 € pour l'exercice précédent.

La participation des salariés aux résultats de l'entreprise a été provisionnée pour un montant de 62 327 €.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 535 718 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 1 430 100 €, représentant 7,84 % du chiffre d'affaires hors taxes. Ce résultat se trouve en augmentation de 82.14 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 785 177 €, soit 5,211 % du chiffre d'affaires.

Informations relatives aux délais de paiements des fournisseurs et des clients

Je vous présente ci-après les factures reçues et émises non réglées à la clôture de l'exercice dont le terme est échu (C.Com. Art. L. 441-1 et D. 441-6) pour l'exercice au 31/12/2023 :

	Article D.441 L - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 L - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et -)	0 jour (indicatif)	1 à 30	31 à 60	61 à 90	91 et plus	Total (1 jour et -)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures	2	Se pas renseigné				7	19	Se pas renseigné				33
Montant total HT des factures	2 144	7 103				7 103	59 183	579 333	55 859	18 279	292 254	945 726
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,01%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,05%	Se pas renseigné					
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	Se pas renseigné						0,32%	3,17%	0,31%	0,10%	1,60%	5,18%
0												
Nombre de factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiements	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) 30 jours nets						<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) 30 jours nets					

31/12/2023		
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	14 617 434,14	cf. Compte de résultat (achats - autres achats et charges externes)
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice	18 248 899,27	cf. SEG chiffre d'affaires HT

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture des comptes.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

L'entreprise s'attend à une évolution positive de son activité pour l'année 2024.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 font ressortir un bénéfice de 1430 100,22 € qu'il conviendrait d'affecter en partie au compte de « Report à nouveau » qui s'élèverait à 624 373€ ET une distribution de dividendes pour un montant total de 2 150 000 €.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

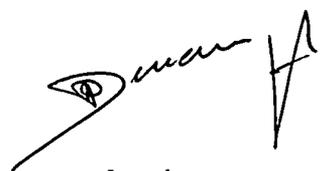
Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'au cours de l'exercice précédent, aucune distribution de dividendes n'a eu lieu.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de commerce, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023.



La gérance

David DESCAMPS

legrand®

LEGRAND FRANCE

S.A. au capital de 54 912 550 €

Siège soc. 128, av. du M^{al} de Lattre de Tassigny

FRANCE 87045 LIMOGES CEDEX

RCS Limoges 758 501 001

Tél. 05 55 06 87 87 - Fax 05 55 06 88 88